



## INVITATION

**à une réunion publique à propos du PLUi et du SCOT**  
(Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Schéma de Cohérence Territoriale)

**Au foyer municipal de Sendets le lundi 05 octobre 2015 à 19h00**

En présence de :

- M. François Bayrou, Maire de Pau, Président de l'agglomération de Pau-Pyrénées
- M. Marc Cabane, adjoint à la ville de Pau, Président du Syndicat Mixte du Grand Pau
- M. Jean-Pierre Mimiague, 1er vice-Président du Syndicat Mixte du Grand Pau, Président de la Communauté des Communes des Luys en Béarn
- Mme Michèle Laban-Winograd, Maire d'Artigueloutan,
- M. Gérard Guillaume, Maire de Lée,
- M. Jean-Claude Bouriat, Maire de Ousse
- M. Michel Plissonneau, Maire de Sendets

### **"Une nouvelle ère pour l'aménagement de notre territoire"**

De plus en plus, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques agricoles, d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

Pour faire face aux questions d'étalement urbain et de raréfaction du foncier, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est plus aujourd'hui le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un périmètre plus vaste, qui correspond à une réalité physique, géographique, économique, sociale et environnementale.

C'est pour aller dans ce sens que les dernières lois (notamment les lois Grenelle et ALUR pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové) proposent la mise en place d'un document de gestion du territoire intercommunal, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Ce dernier mettra alors en application les politiques d'aménagement nationales mais aussi locales comme le SCOT voté sur le territoire du Grand Pau le 29 juin 2015.

Le SCOT fixe des objectifs pour structurer dans l'espace et le temps le développement urbain et organiser les relations ville-campagne. Pour cela, il définit des contraintes qui vont s'imposer à nos communes.

*C'est ce nouvel environnement législatif et réglementaire que nous souhaitons vous présenter ce 5 octobre afin d'en débattre ensemble.*

La municipalité